

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Présents :

Françoise BONILLO, Delphine COURTOT, Marie-Cécile DA SILVA, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Elodie PHILIPPON, Conseillères.

Gilles CHANTRIER, Philippe COUSIN, Johny HURIAUX, Pascal LECOURT Conseillers.

Excusé :

Baptiste BROGNIART (pouvoir à Ph.COUSIN)

A été désignée secrétaire de séance :

Pascale IGORRA

Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2026

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026

Désignation des délégués au CIT (Cher Ingénierie des Territoires) DCM 202610

Désignation des délégués au SDE 18 (Syndicat départemental d'énergie du Cher) DCM 202611

Désignation des membres de la CAO (commission d'appels d'offres) DCM 202612

Désignation des membres du conseil au CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) DCM 202613

Désignation des délégués locaux au CNAS (Centre National d'Actions Sociales) DCM 202614

Désignation des délégués aux commissions communales DCM 202615

Désignation des délégués au CIT (Cher Ingénierie des Territoires) DCM 202610

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2017-003 du 16 février 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune a décidé d'adhérer à l'agence « Cher-Ingénierie des Territoires »

Vu l'article 9 des statuts de l'agence Cher ingénierie des territoires portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal de la commune d'Uzay Le Venon à l'issue des élections de mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune d'Uzay Le Venon

•**Désigne** Monsieur Philippe COUSIN comme délégué titulaire pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « Cher-Ingénierie des Territoires »

•**Désigne** Madame Christel LEBLANC comme déléguée suppléante pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « Cher-Ingénierie des Territoires »

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Désignation des délégués au SDE 18 (Syndicat départemental d'énergie du Cher) **DCM 202611**

Le Maire expose :

Le Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18) est administré par un Comité syndical, organe délibérant qui est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. En application de l'article L.5211-8 du CGCT, ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du Syndicat suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Par conséquent, les élections municipales entraînent le renouvellement des instances du SDE18

Conformément à l'article L.5211-7, il convient de procéder à l'élection de notre/nos délégué(s) qui représentera/représenteront notre commune au sein du **Comité syndical du SDE18**.

L'élection des délégués pour le SDE18 doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du SDE18

Selon l'**article 18 des statuts modifiés du SDE18**, le nombre de délégués est déterminé par la strate de population de la collectivité :

- **Moins de 5 000 habitants** : 1 délégué titulaire.
- **De 5 000 à 20 000 habitants** : 2 délégués titulaires.
- **Plus de 20 000 habitants** : 3 délégués titulaires.
- *Possibilité de désigner un nombre équivalent de délégués suppléants.*

Compte tenu de la population de notre collectivité, il vous est proposé de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Le choix des délégués peut porter uniquement sur l'un des membres du conseil municipal en application de l'article L.5711-1 du CGCT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués conformément à l'article L.5211-7 I° alinéa 2 du CGCT.

Aussi, il est rappelé que seuls les délégués titulaires pourront se porter candidat aux postes de vice-présidents lors de l'installation du Bureau syndical du SDE18.

Considérant que les candidats doivent respecter les conditions d'éligibilité définies à l'article L.5211-7 II du CGCT et ne pas rentrer dans un des cas d'inéligibilités et/ou d'incompatibilités prévu par ce même article, ni être un agent employé par le SDE18 ou une de ses communes membres ;

Considérant que les candidats ne doivent pas être dans une situation de prise illégale d'intérêts telle que définie par l'article 432-12 du code pénal ; Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 ;

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 44 à L. 45-1, L. 228 à L. 237-1 et L. 239 ;

Vu le Code pénal et notamment son article 432-12 ;

Il est demandé au membre du conseil municipal de procéder à la désignation pour le délégué titulaire et le délégué suppléant

Après discussion, et à l'unanimité, Mr Philippe COUSIN est proclamé délégué titulaire, Mr Gilles CHANTRIER est proclamé délégué suppléant.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Désignation des membres de la CAO (commission d'appels d'offres) DCM 202612

Monsieur le Maire expose :

Vu les dispositions de l'article 22(I 4°) du code des marchés publics prévoyant que la commission d'appels d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, précisant que le Maire est président de droit de la CAO.

Le Conseil municipal désigne des membres devant composer la commission d'appels d'offres à caractère permanent.

-Christel LEBLANC, Pascale IGORRA, Elodie PHILIPPON sont désignées membres titulaires.

-Delphine COURTOT, Pascal LECOURT, Françoise BONILLO sont désignés membres suppléants.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Désignation des membres du conseil au CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) DCM 202613

Considérant qu'il est de la compétence du conseil municipal de fixer le nombre de membres du CCAS et de la compétence de M. Le Maire (Membre de droit et Président du CCAS de par son statut de Maire) de nommer les personnes extérieures par arrêté.

Considérant qu'il convient de désigner un nombre égal de conseillers municipaux membres du CCAS et de membres extérieurs au conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

•**Décide** de fixer à 8 (4 membres du conseil et 4 membres extérieurs) le nombre de membres du CCAS

•**Elit** : *Delphine COURTOT
*Pascale IGORRA
*Christel LEBLANC
*Elodie PHILIPPON

Comme conseillers municipaux élus en tant que membres du CCAS

Monsieur le Maire prendra un arrêté de désignation des membres extérieurs au conseil qui siégeront au CCAS.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Désignation des délégués locaux au CNAS (Centre National d'Actions Sociales) **DCM 202614**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les délégués représentant au CNAS (Centre National d'Actions Sociales)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Mme Christel LEBLANC, 2^{ème} Adjointe, en qualité de déléguée élue.
- Désigne Mme Stéphanie LAFOSSE (RICHARD), Secrétaire de Mairie, en qualité de représentante du personnel.

Elles seront chargées notamment de participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Désignation des délégués aux commissions communales DCM 202615

A l'issue des différents procès-verbaux de désignation, ou suite aux différentes élections, sont donc nommés à l'unanimité :

EPCI SYNDICATS Ets PUBLICS	DELEGUES	
	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
CDC ABC	Philippe COUSIN	Pascal LECOURT
PBSA	Philippe COUSIN	Pascal LECOURT
SDE18	Philippe COUSIN	Gilles CHANTRIER
SMEACL	Elodie PHILIPPON	Françoise BONILLO
SIRS	Christel LEBLANC	Pascale IGORRA
SICGC	Philippe COUSIN	Delphine COURTOT
SIAB3A	Johny HURIAUX	Marie-Cécile DA SILVA
CNAS	Christel LEBLANC	-----
CIT	Philippe COUSIN	Christel LEBLANC
SDIS	Johny HURIAUX	Delphine COURTOT
Référent Défense	Pascale IGORRA	Pascal LECOURT

Monsieur le Maire propose ensuite la mise en place et la composition des commissions

communales suivantes

DESIGNATION	Membres du conseil municipal
FINANCES-BUDGET	Tout le Conseil Municipal
BATIMENTS TRAVAUX PROJETS	Tout le Conseil Municipal
FETES CEREMONIES	Tout le Conseil Municipal

ECOLE ET ENTENTE SCOLAIRE	Philippe COUSIN (titulaire) Pascal LECOURT (suppléant)
APPELS D'OFFRES	Philippe COUSIN (membre de droit) Christel LEBLANC (titulaire) Pascale IGORRA (titulaire) Elodie PHILIPPON (titulaire) Pascal LECOURT (suppléant) Delphine COURTOT (suppléante) Françoise BONILLO (suppléante)
INFORMATION COMMUNICATION	Gilles CHANTRIER Delphine COURTOT Philippe COUSIN Pascale IGORRA Christel LEBLANC Françoise BONILLO Elodie PHILIPPON Baptiste BROGNIART
CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES	Philippe COUSIN (Président de droit) Delphine COURTOT Pascale IGORRA Christel LEBLANC Elodie PHILIPPON Sylvie GORISSEN Patricia LANDUYT Elodie BERNARDON Colette RAVARD
EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE	Tout le Conseil Municipal

COMMISSION FORETS	DES Pascal LECOURT Baptiste BROGNIART
------------------------------	--

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

